



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2025-112

PUBLIÉ LE 19 MAI 2025

Sommaire

DRAAF Occitanie / Service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire

R76-2025-05-19-00001 - Arrêté portant habilitation des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains comités, organismes ou commissions de niveau régional en Occitanie (2 pages)

Page 3

DRAAF Occitanie

R76-2025-05-19-00001

Arrêté portant habilitation des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains comités, organismes ou commissions de niveau régional en Occitanie



Arrêté portant habilitation des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains comités, organismes ou commissions de niveau régional en Occitanie

**Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R514-37 à R514-40 ;

Vu la loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole modifiée, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT-SEA 09-2025-04-23-00001 du 23 avril 2025 du préfet de l'Ariège fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes départementaux du département de l'Ariège ;

Vu l'arrêté n° DDTM-SAFEB-MCCAC-2025-2025-002 du 17 février 2025 du préfet de l'Aude fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes départementaux du département de l'Aude ;

Vu l'arrêté n°12-2025-04-11-00004 du 11 avril 2025 de la préfète de l'Aveyron fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à siéger dans le département au sein des commissions, comités professionnels ou organismes ;

Vu l'arrêté n° DDTM-SEA-2025-005 du 17 avril 2025 du préfet du Gard fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes départementaux du département du Gard ;

Vu la publication des résultats des élections de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne par le Préfet de la Haute-Garonne du 6 février 2025 ;

Vu l'arrêté n°32-2025-02-12-00001 du 12 février 2025 du préfet du Gers portant habilitation des organisations syndicales d'exploitants agricoles à siéger au sein des organismes ou commissions départementales ;

Vu l'arrêté DDTM 34 n° 2025-04-15857 du 22 avril 2025 du préfet de l'Hérault fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes départementaux du département de l'Hérault ;

Vu l'arrêté n° E-2025-114 du 30 avril 2025 de la préfète du Lot fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes départementaux du département du Lot ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT-SEA-2025-062-0001 du 3 mars 2025 du préfet de la Lozère fixant la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger dans diverses commissions et organismes du département de la Lozère ;

Vu l'arrêté n°65-2025-02-12-0003 du 12 février 2025 du préfet des Hautes-Pyrénées relatif à l'habilitation des organisations syndicales à siéger au sein des commissions départementales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM/SNAF/2025-105-0003 du 15 avril 2025 du préfet des Pyrénées-Orientales fixant la liste des organisations syndicales d'exploitations agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités départementaux ou organismes départementaux du département des Pyrénées-Orientales ;

Vu l'arrêté n° DDT-81-2025-04-29-00001 du 29 avril 2025 du préfet du Tarn fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes départementaux du département du Tarn ;

Vu l'arrêté n° 82-2025-02-12-00003 du 12 février 2025 du préfet de Tarn-et-Garonne portant habilitation des organisations professionnelles d'exploitants agricoles ;

Considérant que les quatre organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles représentatives au niveau régional sont présentes dans plus de sept départements de la région Occitanie ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont habilitées à siéger pour la région Occitanie au sein des comités, commissions ou organismes régionaux mentionnés à l'article R514-38 du code rural et de la pêche maritime susvisé, les organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles suivantes :

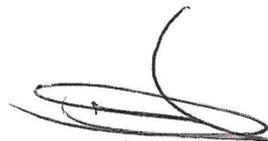
- Confédération paysanne Occitanie (Maison des Paysans - Place de la Halle – 46320 Assier) ;
- Coordination rurale Occitanie (CC Le Solis - bureau Elytis n°11 - 4 Allée du Levant - 34970 Lattes).
- Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Occitanie (Chemin Borde Rouge - BP 7 - 31321 Castanet Tolosan Cedex) ;
- Jeunes Agriculteurs Occitanie (Chemin Borde Rouge – BP 22107 - 31321 Castanet Tolosan Cedex).

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 19 avril 2019 portant habilitation des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains comités, organismes ou commissions de niveau régional en Occitanie, est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le

19 MAI 2025



Pierre-André DURAND